
Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023_04_11

Textiles, Linge de Maison, Chaussures - Contrat avec REFASHION

Yvetot Normandie a signé une convention pour les Textiles, Linge de Maison, Chaussures (TLC) avec l'éco-organisme Eco TLC désormais nommé REFASHION.

Cette convention nous permet d'obtenir des soutiens dans le cadre de la collecte des TLC. L'actuel agrément de la filière REP TLC est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. Le nouvel agrément, dont le cahier des charges a été publié par les pouvoirs publics le 25 novembre 2022, prend effet au 1er janvier 2023.

REFASHION proposera prochainement la nouvelle convention pour la période 2023 à 2028. Afin de se préparer dès maintenant et pour assurer une continuité des soutiens, il est proposé une délibération permettant d'autoriser Monsieur le Président à signer le nouveau contrat TLC avec l'éco-organisme REFASHION pour la période 2023 à 2028.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Rudologie en date du 23 mars 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,
Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie BLANDIN,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

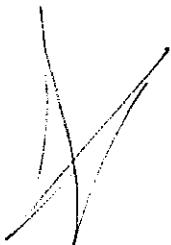
Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - D'autoriser Monsieur le Président à signer le nouveau contrat TLC avec l'éco-organisme REFASHION pour la période 2023 à 2028.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER
Absent q. n° 25,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN
Absent q. n° 26,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,

M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Sandrine NORDET,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absent pour le vote de la q. n° 20,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Catherine MAILLOT
Représentée par Mme DUBUSSON,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Gilles COTTEY
Représenté par Mme Josiane GILLE,

M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
M. Arnaud MOUILLARD
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à
19h44, q. n° 10,*
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
M. Laurent BENARD
Représenté par M. Michaël DODELIN

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,
M. Lionel GAILLARD,
M. Jean-Louis LUC